



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

**DIACT**

# Les politiques de développement rural : définitions et mises en œuvre

*IHEDATE - Novembre  
2007*



## ❖ Eléments de contexte :

Le développement rural : une filiation entre agriculture et aménagement du territoire

✓ Europe : PAC 1° pilier, 2° pilier et développement régional

✓ France, double parenté des enjeux : agricoles = MAP, aménagement du territoire = DIACT

✓ Conseils régionaux / Conseils généraux : le développement local entre aménagement du territoire, aménagement rural et politiques intercommunales

➤ Les territoires : « lieux d'intégration » ?





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

1. Bref « Historique » de la politique structurelle européenne
2. Emergence d'une politique européenne de développement rural
3. Le développement rural européen 2007-2013 et son application en France : *le dépassement d'une approche agricole ?*
4. Politiques françaises et enjeux ruraux : *quelle adéquation ?*





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

**DIACT**

# 1. Bref « Historique » de la politique structurelle européenne



# Bref historique de la politique structurelle européenne (1)

- Traité de Rome 1957 instituant les communautés européennes

Objectif de développement harmonieux et de réduction des écarts entre les différentes régions par une politique spécifique.

- 1967 - 1983 : l'ébauche d'une politique régionale
  - 1967 : Création de la DG XVI
  - 1975 : Création du FEDER
  - 1980 : Programmes de développement intégrés (PDI)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT



# Bref historique de la politique structurelle européenne (2)



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

**DIACT**

- 1984 -1988 : L 'initiation à la programmation
  - 1985 : Programmes intégrés Méditerranéens (PIM)
  - 1987 : Opérations intégrées de développement (OID)
- 1989 - 1999 : La programmation
  - Acte unique : cohésion économique et sociale et promotion d 'un développement harmonieux de l 'ensemble de la Communauté
  - 1989-1993 : Réforme des fonds - programmes opérationnels régionaux et nationaux
  - 1994-1999 : Deuxième période de programmation



# Agenda 2000 : les 3 volets de l'intervention communautaire (période 2000-2006)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

- **La politique de cohésion économique et sociale (ou politique régionale)**
  - Les fonds structurels (FEDER, FSE, FEOGA-O, IFOP)
  - 3 objectifs et zonages
  
- **La politique agricole commune (PAC)**
  - le soutien des marchés (1er pilier)
  - les mesures de développement rural (2ème pilier)
  
- **La politique d'élargissement aux PECO**
  - la pré-adhésion
  - l'adhésion



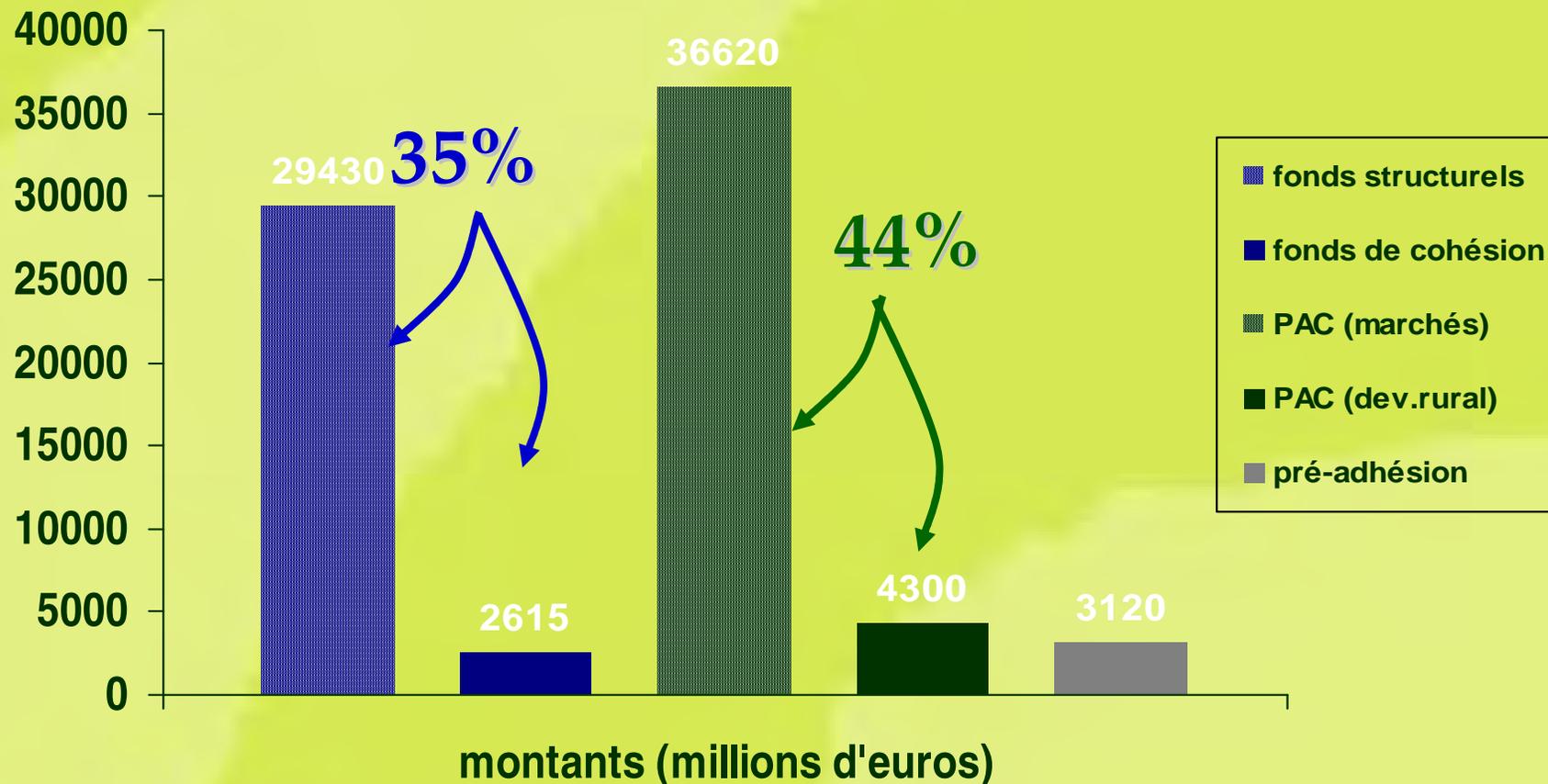
# Agenda 2000 : contribution financière

- année 2000 -



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT



**Politique régionale**  
(Docup, fonds structurels,..)

**PAC**

**pré-adhésion**





Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

**DIACT**

## 2. Émergence du développement rural au sein de la PAC





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

# Rappel historique de la PAC

- 25 mars 1957: Traité de Rome
- 1962: création du FEOGA
- 1992: 1ère grande réforme de la PAC
- 1994 : Accords de Marrakech
- 1999: Accord de Berlin (Agenda 2000 - 2000 à 2007)
- 26 juin 2003 : Accord de Luxembourg = 2ème grande réforme de la PAC



# La PAC privilégie à l'origine le soutien des prix agricoles



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

**Avant 1992** : le soutien communautaire passe essentiellement par le soutien des prix. Les prix agricoles au sein de l'UE sont fortement majorés par rapport aux prix mondiaux. Des mécanismes de protection aux frontières permettent de protéger le marché européen.



↓ Ce système a hissé l'agriculture de l'Union européenne au 2ème rang mondial derrière les USA.



↓ mais le développement de l'agriculture a généré des **surproductions** dans tous les secteurs et a eu des **répercussions** sur l'environnement.

Les objectifs du traité de Rome sont atteints mais la PAC est « victime de son succès ».



# 1992 : la 1ère grande réforme de la PAC



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

## ■ La situation:

- des stocks de produits et des dépenses de soutien de plus en plus importantes  
*(en 1991 les stocks de beurre atteignaient 500 000 T, les stocks de céréales 15 MT)*
- une prise en compte plus marquée des préoccupations environnementales et écologiques au niveau de la société européenne.

## ■ Les décisions prises:

- une diminution du soutien des prix intérieurs *(la diminution des coûts d'exportation va diminuer les stocks)*.
- Première mise en place **des aides compensatoires** aux pertes de revenus des agriculteurs.
- Mise en place d'un **dispositif d'accompagnement** : MAE, aide au boisement, préretraite.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

# A partir de 1992, le soutien des prix laisse la place progressivement aux soutiens directs.

- **1992 : 1ère grande réforme de la PAC** qui introduit des aides directes à la place du soutien des prix : ce sont les aides compensatoires (surfaces et animales). Les prix se rapprochent un peu plus des cours mondiaux.
- **Avec Agenda 2000 (2000-2006)** : la diminution du soutien des prix se poursuit et la compensation par des aides directes est renforcée .  
Avec les aides directes, le soutien à l'agriculture devient de plus en plus transparent.



# Le développement rural ( RDR) constitue le 2eme pilier de la PAC

- Une part modeste (10,5 % de la PAC)
- vise à relancer une politique rurale claire, cohérente, adaptée aux attentes de la société.
  - *Déclaration de Cork*
- facilite la position européenne dans les négociations de l'OMC
  - *Boîtes : orange/bleue/verte*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT



# Le construction du Développement Rural Européen



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

**l'efficacité des structures  
(950/97) « 5a »**

**DJA, PAM,  
ICHN, IAA**

**l'accompagnement  
de la réforme PAC  
(2078, 2079, 2080/92)**

**MAE, Préretraite  
boisement**

**règlement  
2052/88**

**« 5b »**

**actions du  
Féoga-O sur  
les zones 5B**



**Règlement de  
Développement  
Rural**

**= 22 mesures dont MAE obligatoire & art. 33**

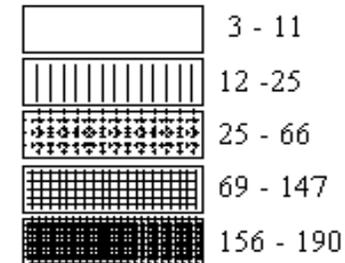
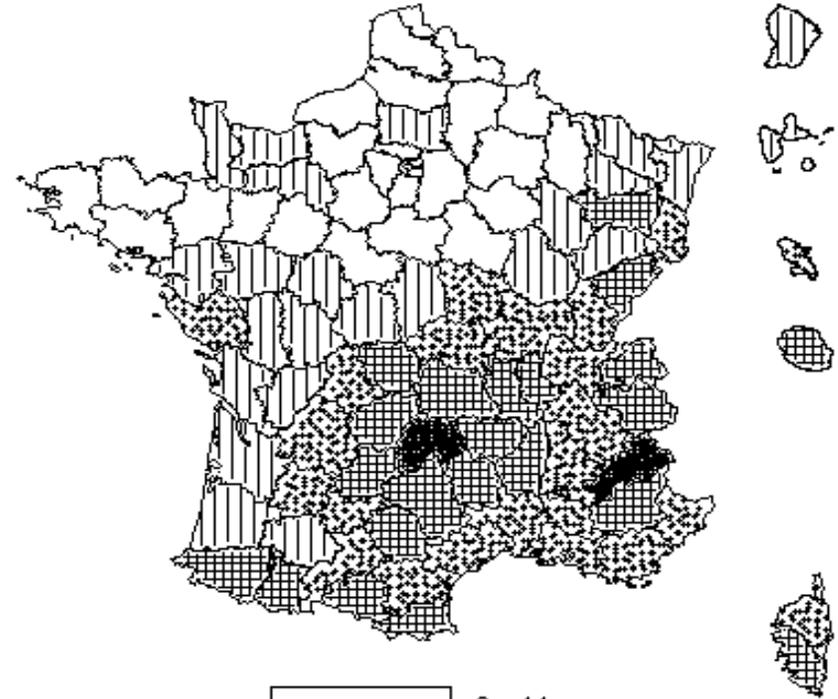
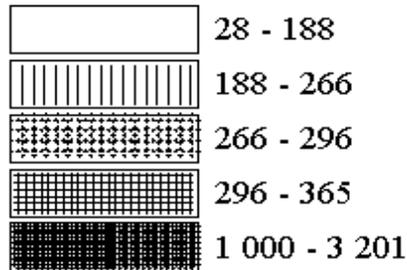
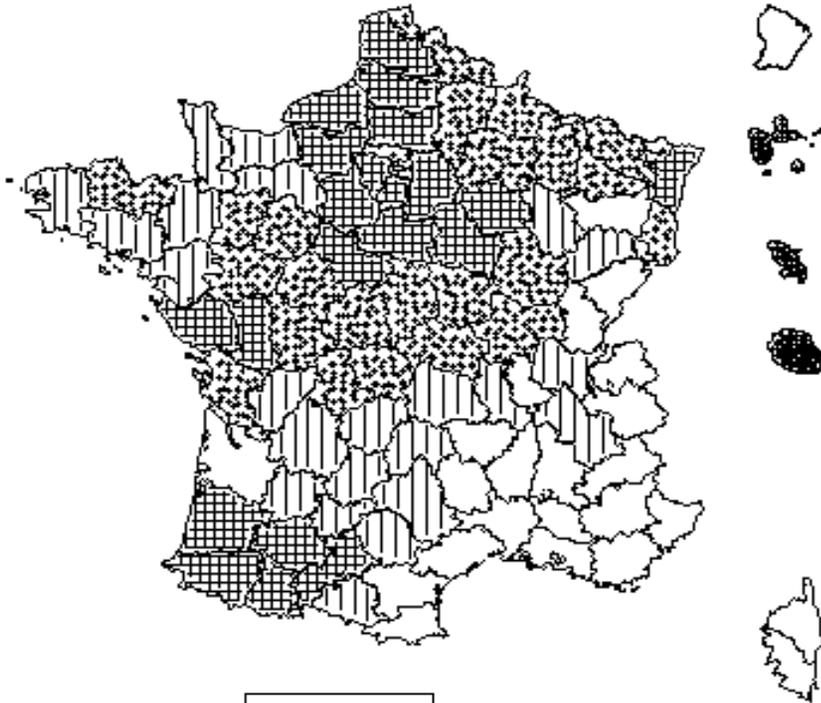


# 1er pilier

/

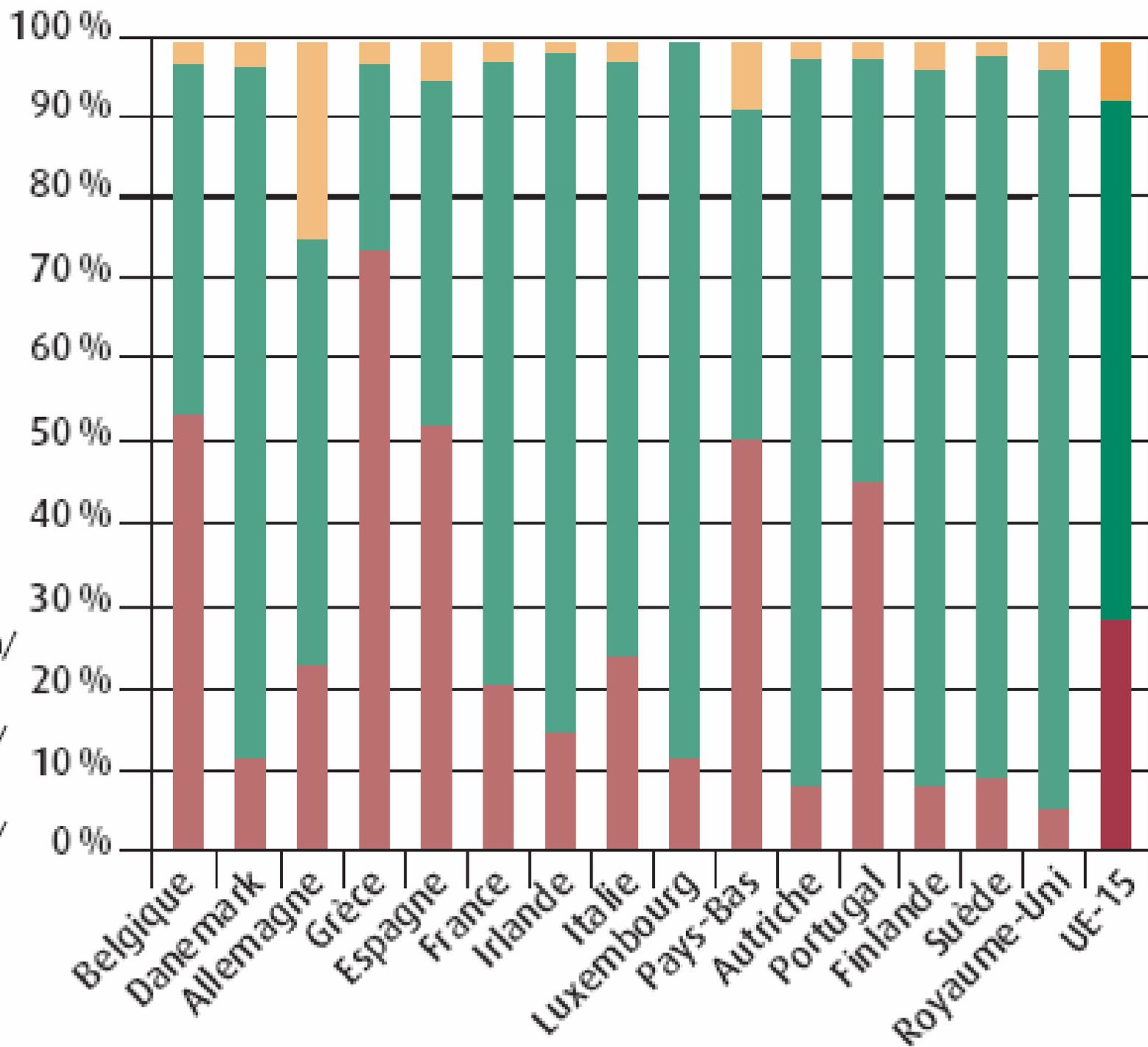
# 2ème pilier

(en euros / ha - année 2002 - France - source Cnasea)



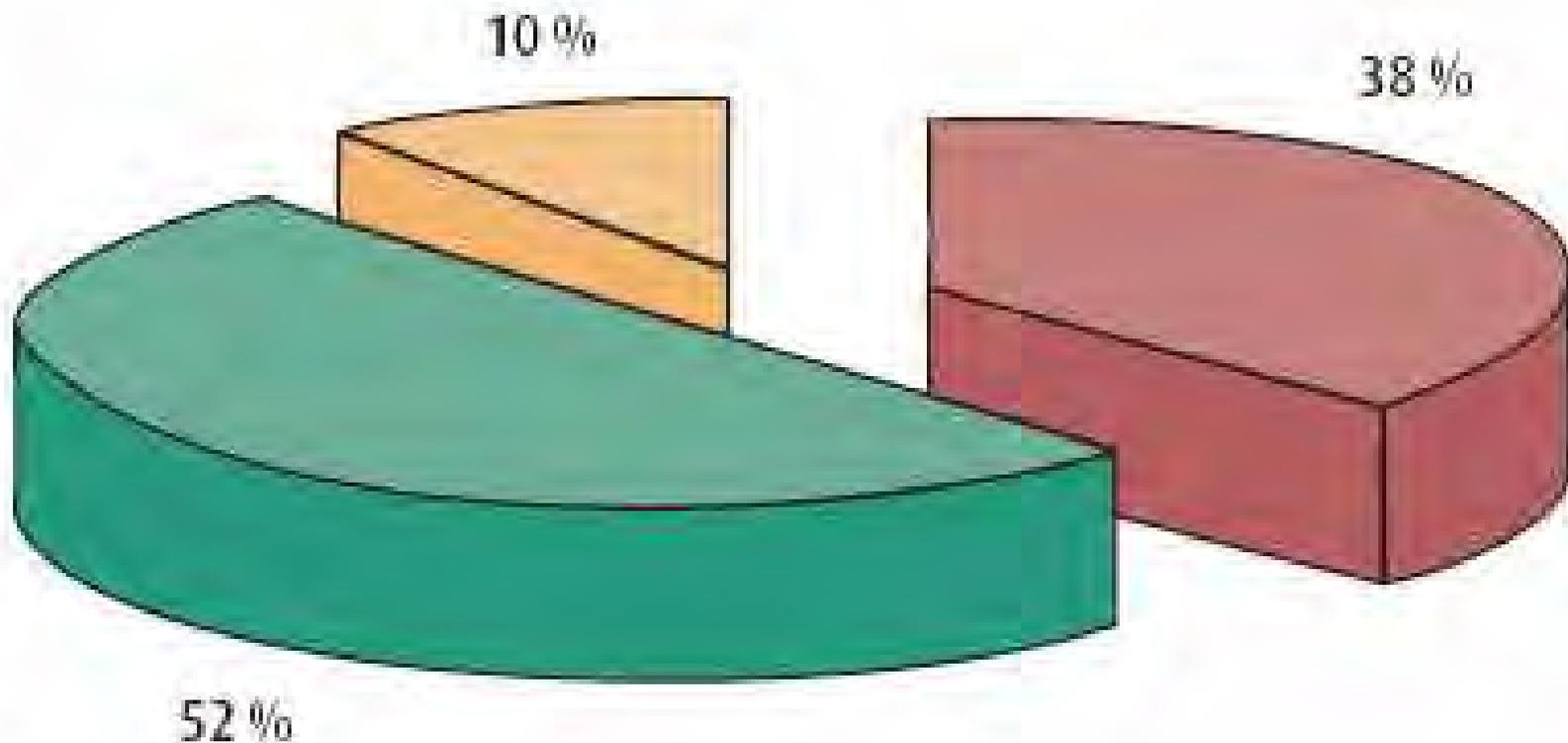
# % FEOGA 2000 - 2003

- Groupe 1: restructuration/  
compétitivité
- Groupe 2: environnement/  
gestion des terres
- Groupe 3: économie rurale/  
communautés rurales



# Dépenses programmées 2000 2006

## UE 15



-  Groupe 1: restructuration/compétitivité
-  Groupe 2: environnement/gestion des terres
-  Groupe 3: économie rurale/communautés rurales



## 2. Le développement rural européen 2007-2013 et son application en France : *le dépassement d'une approche agricole ?*



# La stratégie de Lisbonne

Conseil européen des 23 et 24 mars 2000 à Lisbonne



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

## Stratégie globale visant à:

- préparer la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance:
  - . information et R&D;
  - . réformes structurelles pour la compétitivité et l'innovation;
  - . l'achèvement du marché intérieur.
  
- moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en luttant contre l'exclusion sociale;
  
- entretenir les conditions d'une évolution saine de l'économie et les perspectives de croissance favorables



# La stratégie de Göteborg



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

- En juin 2001, le Conseil européen de Göteborg a discuté d'une stratégie développement durable.
- La transition vers un développement plus durable est un des objectifs stratégiques de l'Union européenne.
- La stratégie s'attaque aux **menaces les plus graves pour le développement durable** :
  - les changements climatiques,
  - la santé publique,
  - les transports et l'utilisation des sols,
  - la gestion des ressources naturelles,
  - les enjeux d'une société vieillissante,
  - la pauvreté et l'exclusion sociale.



# Objectifs



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

**DIACT**

- **Accompagner et compléter la réforme de la PAC de septembre 2003** (découplage et modulation des aides)
- **Contribuer aux autres priorités de l'Union :** cohésion économique et sociale, compétitivité dans les zones rurales, gestion des ressources naturelles et innovation



# Des principes confirmés



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

**DIACT**

- Une approche plus stratégique (OSC, PSN)
- Une approche multifonctionnelle des zones rurales
- Un partenariat élargi (société civile, ONG, organisations environnementales, partenaires économiques et sociaux, ...)
- Des priorités d'action et des objectifs à atteindre
- Simplifier





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

# Le cadre de la nouvelle programmation de développement rural

## normatif

- règlement financier (CE) 1290/05
- règlement RDR II (CE) 1698/05
- règlements d'application

## stratégique

- orientations stratégiques communautaires
- plans stratégiques nationaux

## opérationnel

- programmes de développement rural

UE

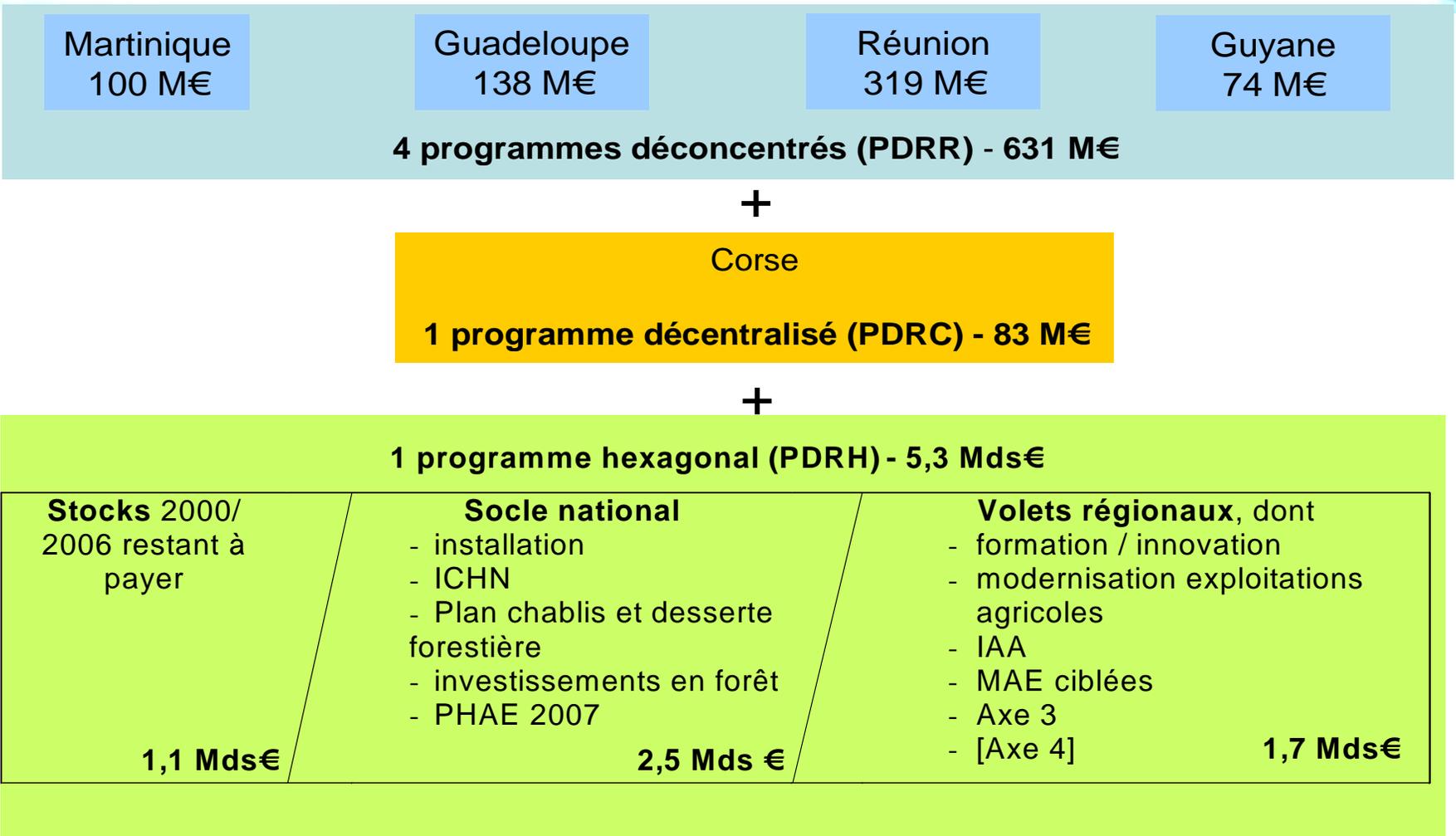
France



# Structure de la programmation



Plan stratégique national



**Total : 6 Mds € (FEADER)**

# Règlement de développement rural



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Ministère de l'Intérieur

et de l'Aménagement du territoire

Ministère délégué

à l'Aménagement du territoire

**DIACT**

➤ Le règlement de développement rural financé par le FEADER s'organise autour de 4 axes :

➤ Axe 1 : Compétitivité (FR : 32% FEADER – mini : 10%)

➤ Axe 2 : Aménagement de l'espace (FR : 58% FEADER – mini : 25% - DOM 10%)

➤ Axe 3 : Diversification/qualité de vie (FR : 10% FEADER – mini : 10%)

➤ Axe 4 : Intégration de l'approche LEADER (FR : 5% FEADER – mini : 5%)

➤ + Assistance technique dont Réseau rural (national+ régional)



# Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

**OSC** → transfert de connaissances ; modernisation et innovation dans la chaîne alimentaire ; secteurs prioritaires pour l'investissement dans le capital physique et humain

**Finalité globale PSN** : renforcer et dynamiser le secteur agroalimentaire (au sens large = agriculture, agroalimentaire, sylviculture)

- Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles
- Adapter la production agricole et agroalimentaire à l'évolution de la demande
- Développer la capacité d'innovation et d'adaptation dans la chaîne agroalimentaire
- Améliorer la compétitivité de la filière bois
- *Tenir compte de l'impact environnemental et encourager les projets collectifs ou innovants*



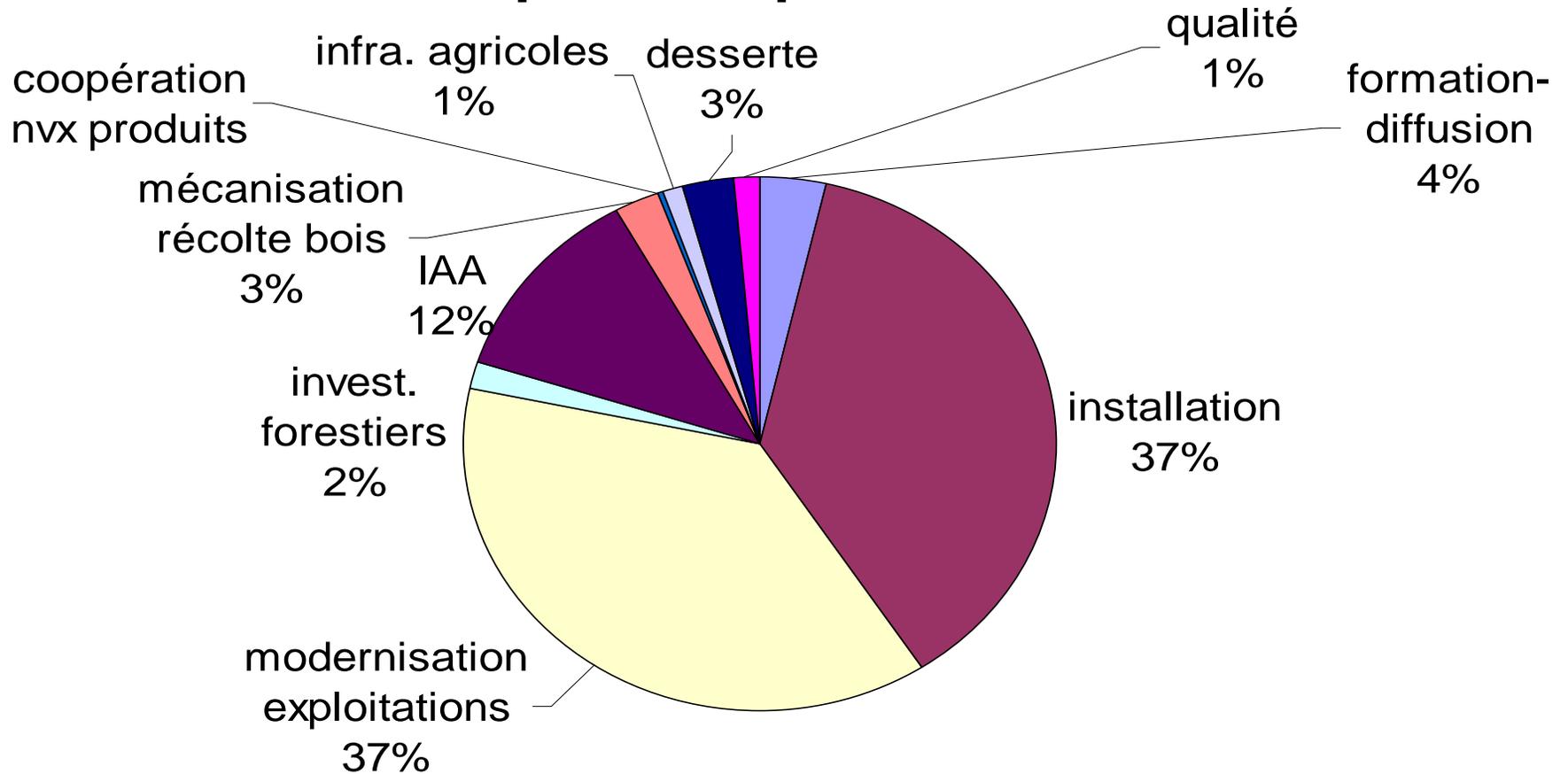


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

## Répartition provisoire axe 1



Total axe 1 : 1,7 Mds € - 32% du FEADER



## Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

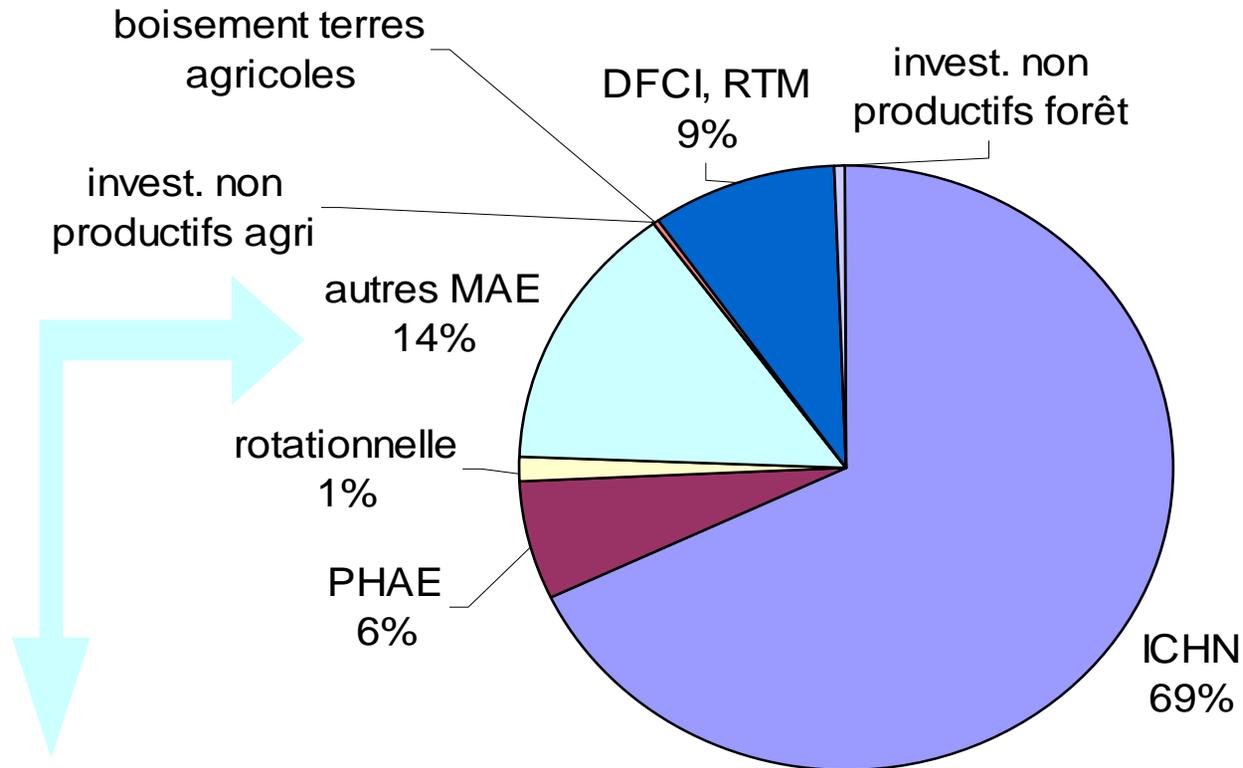
**OSC** → biodiversité ; préservation et développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages agricoles traditionnels ; eau ; changement climatique

**Finalité globale PSN** : préserver un espace rural agricole et forestier varié et de qualité, en recherchant un équilibre entre les activités humaines et l'utilisation durable des ressources naturelles

- Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace
- Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable : biodiversité, qualité des eaux, protection des sols, changement climatique
- Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable du territoire : eau, biodiversité, protection des sols, risques naturels
- *Pour appuyer la mise en œuvre : animation, formation, appropriation locale*



## Répartition provisoire axe 2



Autres MAE : biodiversité dont Natura 2000 (42%) ; Directive cadre sur l'eau (33%) ; Agriculture bio (18%) ; Autres (7%)

Total axe 2 : 3 Mds € - 58% du FEADER





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

## Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

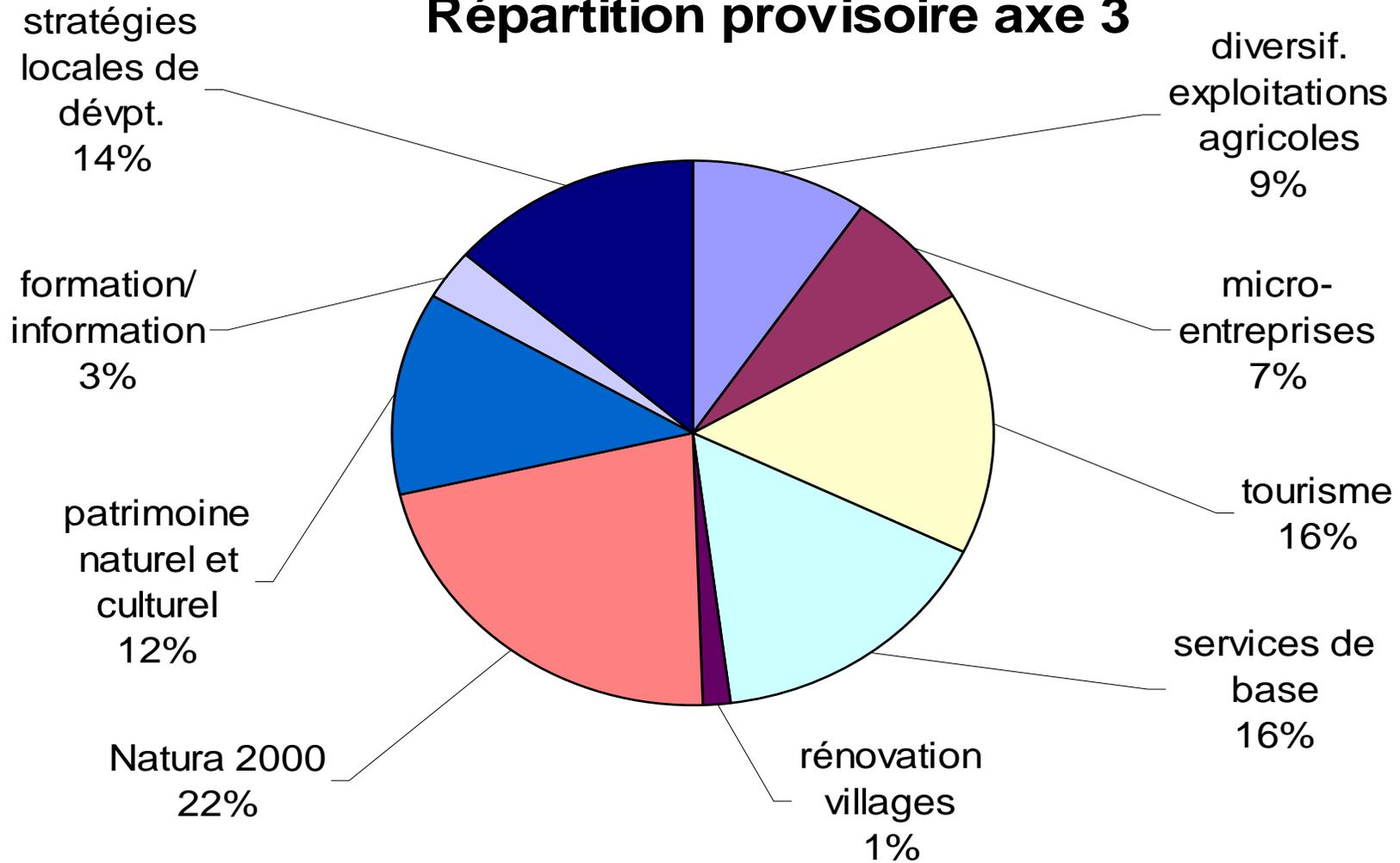
**OSC** → priorité générale : créer des possibilités d'emploi et les conditions pour la croissance

**Finalité globale PSN** : maintenir et développer l'attractivité des territoires ruraux, pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs

- Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi
- Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité
- Gérer et valoriser le patrimoine rural
- Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoire intégrés et partagés
- *Former les acteurs professionnels*



## Répartition provisoire axe 3



Total axe 3 : 535 M € - 10% du FEADER





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

## Axe 4 : Leader, une méthode de mise en œuvre des mesures des axes 1, 2 et/ou 3

**OSC** → améliorer la gouvernance, mobiliser le potentiel de développement endogène des zones rurales

### Finalités PSN :

- Combiner les différents secteurs de l'économie (approche globale)
  - Mettre à profit les forces et les opportunités spécifiques des territoires
  - S'appuyer sur les acteurs locaux regroupés au sein d'un partenariat
- 
- Cibler l'accompagnement via LEADER sur les territoires organisés
  - Formaliser la stratégie de chaque GAL autour d'une priorité ciblée et lisible
  - Coordonner, au niveau régional, le dispositif LEADER et les autres dispositifs
  - Choisir les mesures pertinentes pour une mise en œuvre via LEADER
  - Promouvoir la coopération



# Orientations générales Leader – RDR2



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

**DIACT**

- Les fondamentaux de LEADER sont repris
- Une volonté forte d'intégrer la méthode LEADER à la programmation générale du RDR
  - ◆ redéfinition de certains circuits de gestion
  - ◆ opérations sur les axes 1, 2 et 3
  - ◆ stratégies intégrées
  - ◆ cohérence avec les autres dispositifs d'aide
  - ◆ partenariat élargi





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

# L'intégration de LEADER dans le RDR

- L'axe LEADER (axe 4), est un axe « **méthodologique** » qui permet de mettre en œuvre :
  - ◆ les mesures prévues dans les axes 1, 2 ou 3
  - ◆ des actions non prévues, définies localement, contribuant aux objectifs globaux d'un des axes
  
- Dans chaque programme : au moins 5% des opérations sélectionnés suivant l'approche LEADER



# L'intégration de LEADER dans le RDR



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

## ➤ Les 7 critères fondamentaux :

- ◆ stratégies locales de développement sur des territoires infra-régionaux
- ◆ partenariats public-privé (les GAL)
- ◆ approche ascendante, pouvoir décisionnel pour les GAL
- ◆ approche globale, associant différents secteurs de l'économie rurale
- ◆ mise en œuvre d'approches novatrices
- ◆ mise en œuvre de projets de coopération
- ◆ mise en réseau

## ➤ Les GAL :

- ◆ porteurs d'une stratégie locale de développement
- ◆ sélectionnent les opérations à financer
- ◆ sont des ex-GAL LEADER 2 ou LEADER+, ou de nouveaux GAL
- ◆ au moins 50% de partenaires économiques et sociaux (tels que agriculteurs, jeunes, femmes)
- ◆ territoire cohérent, masse critique suffisante (ressources humaines, financières et économiques)



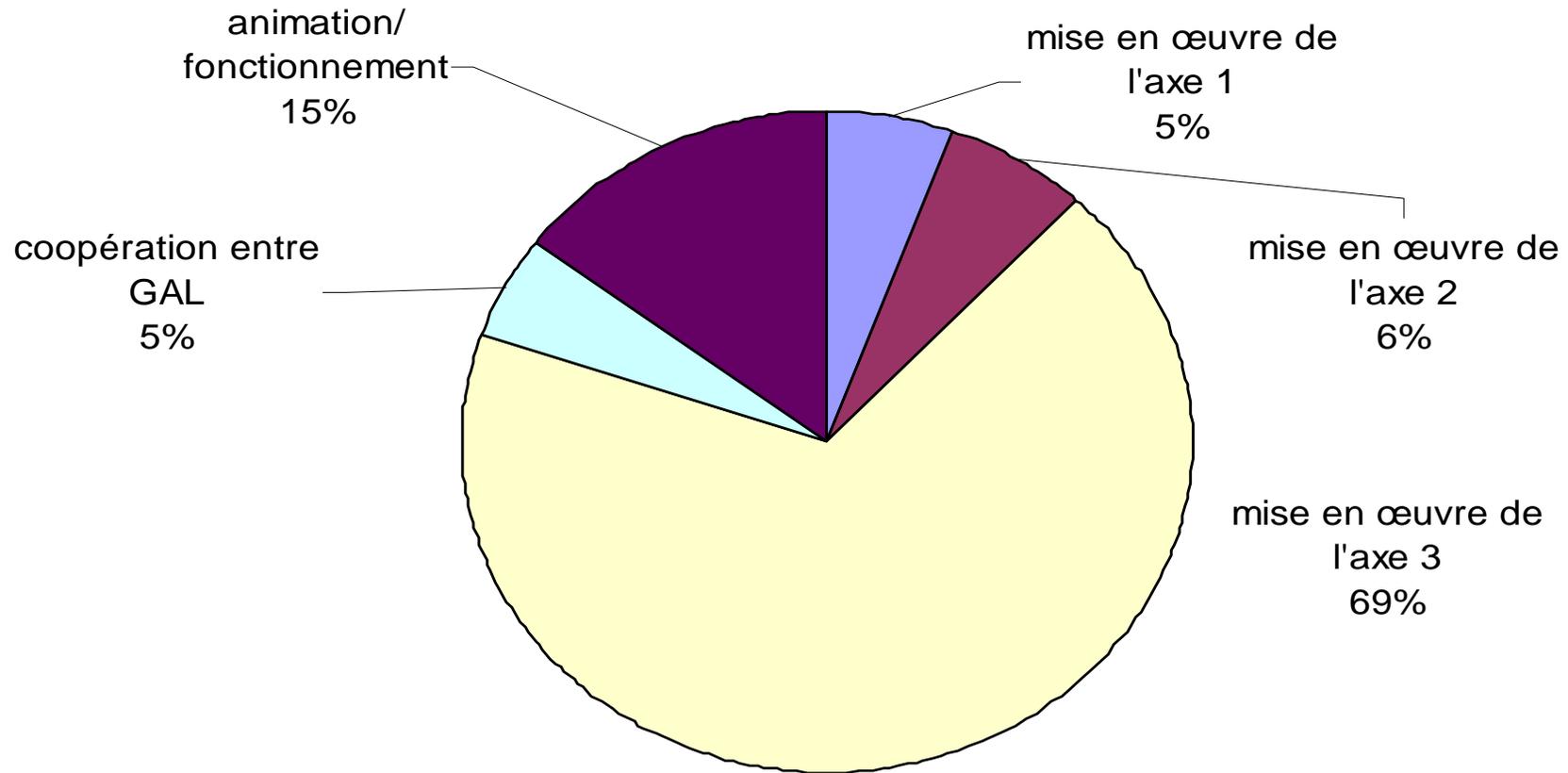


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

## Répartition provisoire axe 4



Total axe 4 : 263 M € - 5% du FEADER





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

# *Le dépassement d'une approche agricole ?*

- **Quelle prise en charge des relations agriculture - territoire ?**
  - ◆ L'impact environnemental : une question partagée (eau, biodiversité, paysage, érosion,...)
  - ◆ La valorisation des productions locales : s'affranchir du moins disant par les AOC, labels,...impact du marquage territorial
  - ◆ Privilégier les circuits courts dans une perspective de développement durable
  - ◆ L'agriculture compétitive et ancrage territorial (dynamique de pôles Ex : Angers Pôle végétal)
  
- **L'agriculture à la rencontre des territoires ?**
  - ◆ l'inclusion dans des champs multisectoriels, dans des territoires de projet (exemple de Leader)



### 3. Politiques françaises et enjeux ruraux : *quelle adéquation ?*



# Le développement rural en France : des politiques touffues – lisibles, articulées ?



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

- ✓ Rapport commissariat au plan - Juin 2003 :
  - ✓ 59 dispositifs - 3 lois
  - ✓ 2,3 Milliards € en moyenne/an (177 €/hab.rural)
- ✓ *Le CIADT de septembre 2003*
  - ✓ Renouvellement du diagnostic rural – France 2020
  - ✓ Repositionnement de l'action de l'Etat
- ✓ *Loi de développement des territoires ruraux et pôles d'excellence rurale :*
  - ✓ Deux temps marquant du développement rural
  - ✓ Quelles liaisons avec les territoires de projet et articulations avec les autres outils (CPER, collectivités locales) ?



# Six grands axes de la politique en faveur du développement des territoires ruraux



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

**DIACT**



Lutter contre les disparités entre les territoires



Renforcer les réseaux



Conforter des pôles de développement



Gérer l'usage multiple de l'espace



Encourager les projets de territoires



Maîtriser les dynamiques spatiales



# 1. Lutter contre les disparités

## Rénovation de la politique en faveur des « ZRR »

- reconfiguration du zonage autour des intercommunalités
- renforcement des mesures de soutien.

*Loi DTR du 24 février 2005*



### Communes classées en ZRR :

-  à titre permanent
-  à titre conditionnel  
(commune remplissant les critères socio-économiques et ne restant classée après le 31/12/2008 que sous la réserve d'une intégration à une EPCI à fiscalité propre)
-  à titre temporaire  
(commune précédemment classée en ZRR, mais ne répondant pas aux nouveaux critères d'éligibilité et sortant du zonage au 31/12/2008)

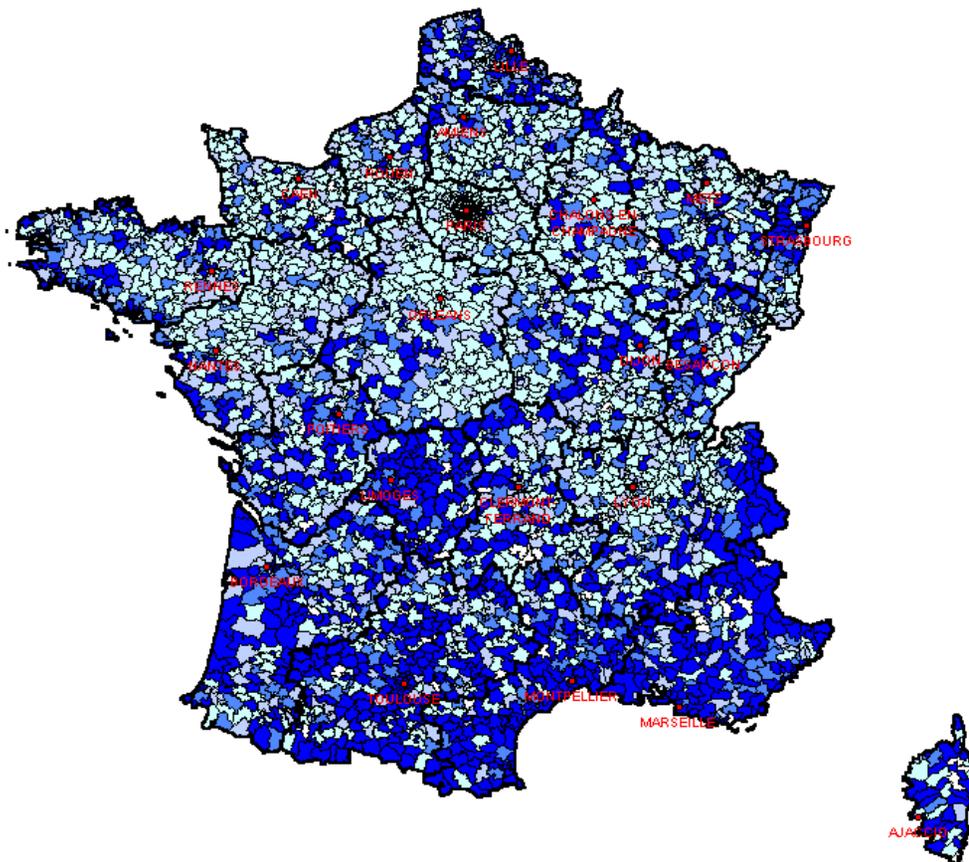
**13 671**  
COMMUNES CLASSÉES  
en ZRR, en 2007

### Densités cantonales des médecins généralistes

(pour 10 000 hab en 2001)

■ 10 et plus	(1118)
■ $\geq 9$ et $< 10$	(480)
■ $\geq 8$ et $< 9$	(575)
■ $> 0$ et $< 8$	(1426)
□ 0 (85 + 22 null) =	(107)

Nombre de médecins généralistes en 2001 : 54 426  
Population métropolitaine en 1999 : 58 518 748  
Densité moyenne : 9,3



Source : CNAMTS  
Le 28/03/03



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

# Lutter contre les disparités dans les services

Exemple : lever les freins à l'installation des médecins en milieu rural

- faciliter l'exercice professionnel (réseaux de soins, maisons médicales, Organisation des permanences de soins)
- favoriser l'installation (mesures incitatives, Mesures fiscales,..)

# 2. Renforcer l'accès aux réseaux

## Infrastructures routières en 2025

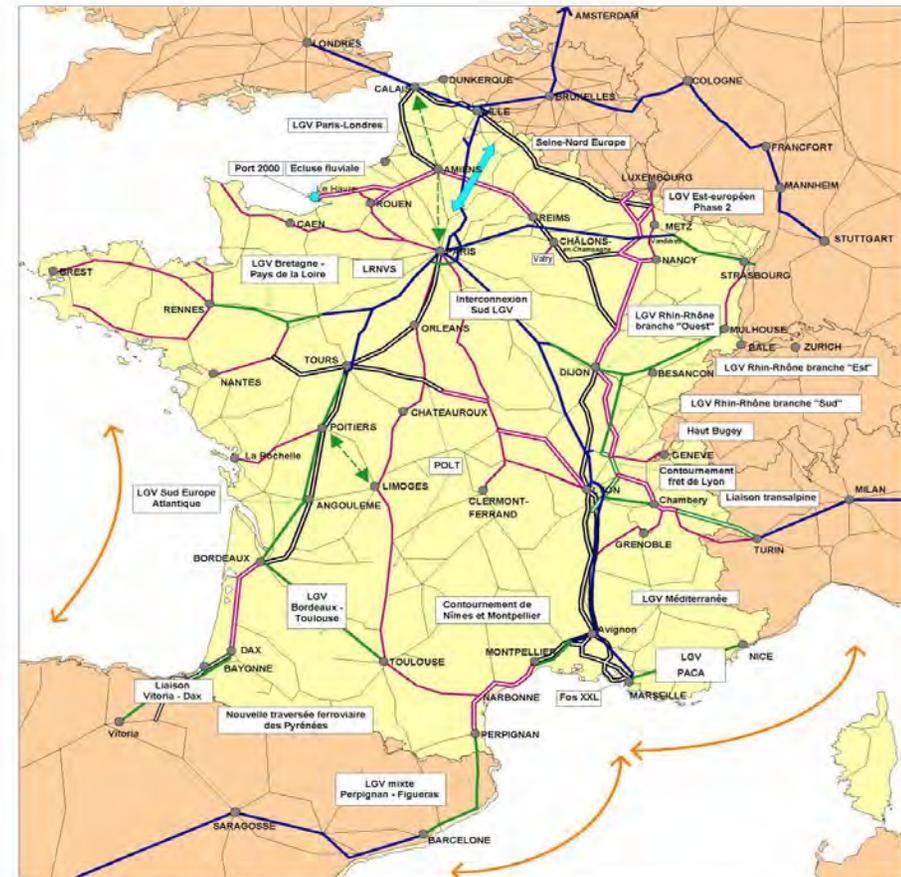


- Autoroutes ou voies assimilées en service, en travaux ou concédées
- Autoroutes en projet
- Contournements urbains
- Grandes Liaisons d'Aménagement du Territoire (GLAT) en cours d'aménagement (\*)
- Projets à définir
- ★ Problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien

*La représentation des liaisons sur cette carte ne préjuge pas des tracés futurs, en particulier pour l'ensemble des liaisons autoroutières nouvelles.*

Les GLAT correspondent à des itinéraires à fort trafic interrégional ou international, soit à des liaisons entre les principales métropoles régionales et les principaux ports ou aéroports français.

## Infrastructures ferroviaires, portuaires, fluviales et maritimes en 2025



- Ligne à grande vitesse en service ou en construction
- Améliorations de grands axes existants
- Ligne à grande vitesse en projet
- Projets à étudier
- Grands itinéraires de fret
- Seine-Nord Europe
- Ports maritimes
- Autoroutes de la mer

*La représentation des liaisons sur cette carte ne préjuge pas des tracés futurs.*

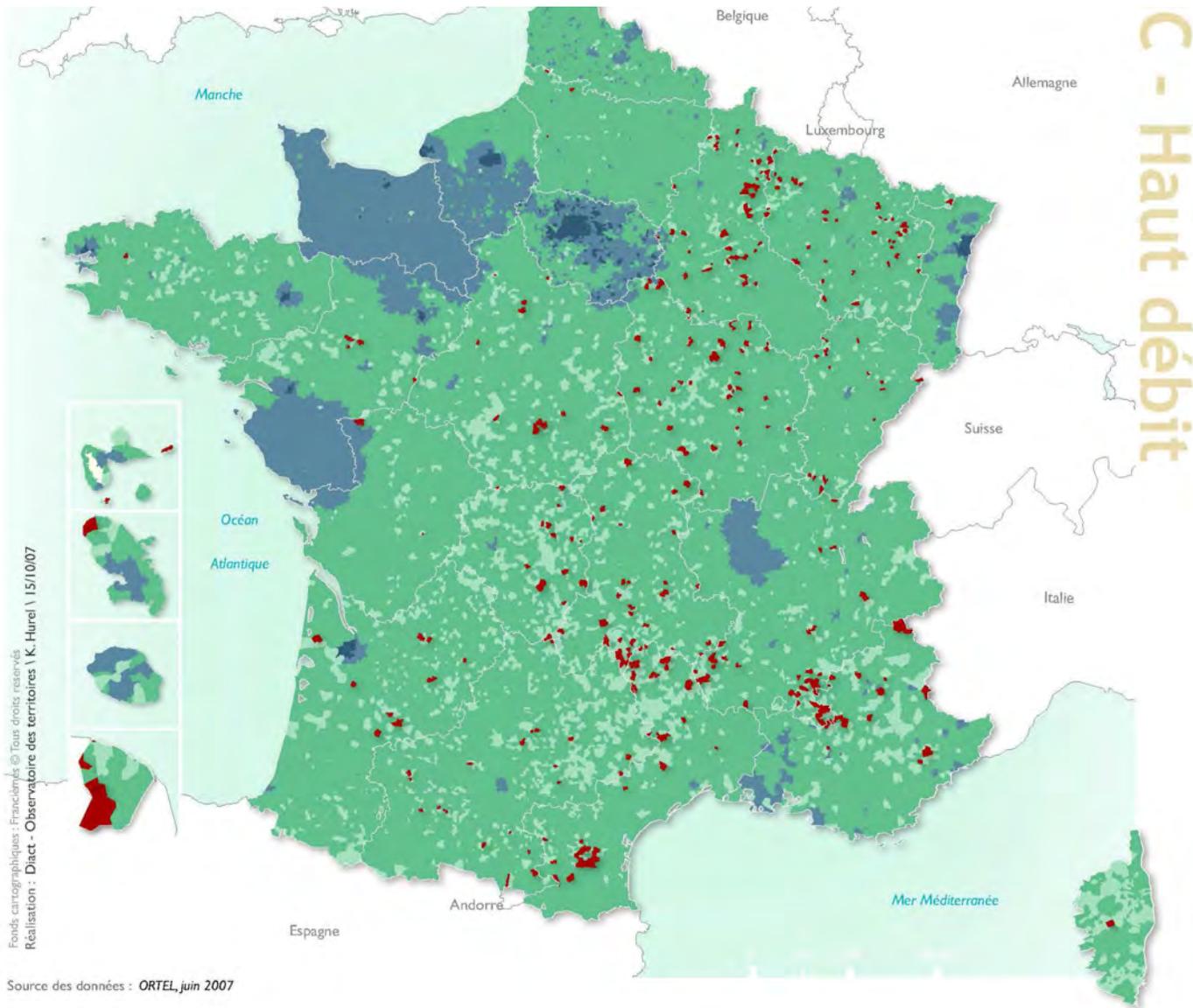


# CARTE INTERNET HD JUIN 2007

Le plan RESO 2007 fixe l'objectif de 10 millions d'abonnements Internet à haut débit dès 2007.

Fin de 2004, 89% de la population nationale dispose d'une possibilité d'accès à internet, (+ 43% en deux ans)

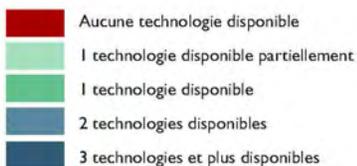
Avec le nouvel article 1425-1, les collectivités peuvent désormais créer un service public local du haut débit



Fonds cartographiques : Francillemis © Tous droits réservés  
Réalisation : Diact - Observatoire des territoires | K. Hurel | 15/10/07

Source des données : ORTEL, juin 2007

Nombre de technologies internet haut débit \* disponible dans la commune



\* DSL, BLR, wimax, satellite, liaisons louées, ...



# 3. Soutenir les projets de territoires



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT



Les pays

## Les EPCI à fiscalité propre

EPCI à fiscalité propre (au 1er janvier 2006)



- Intercommunauté (DGCL, 01/01/2006)
- Communauté de communes
  - Communauté d'agglomération
  - Communauté urbaine
  - Syndicat d'agglomération nouvelle

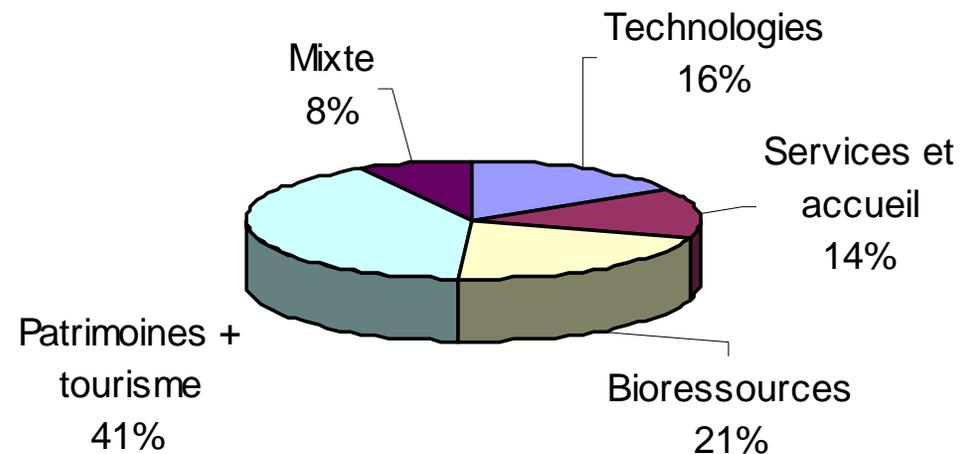
## Les Parcs naturels régionaux

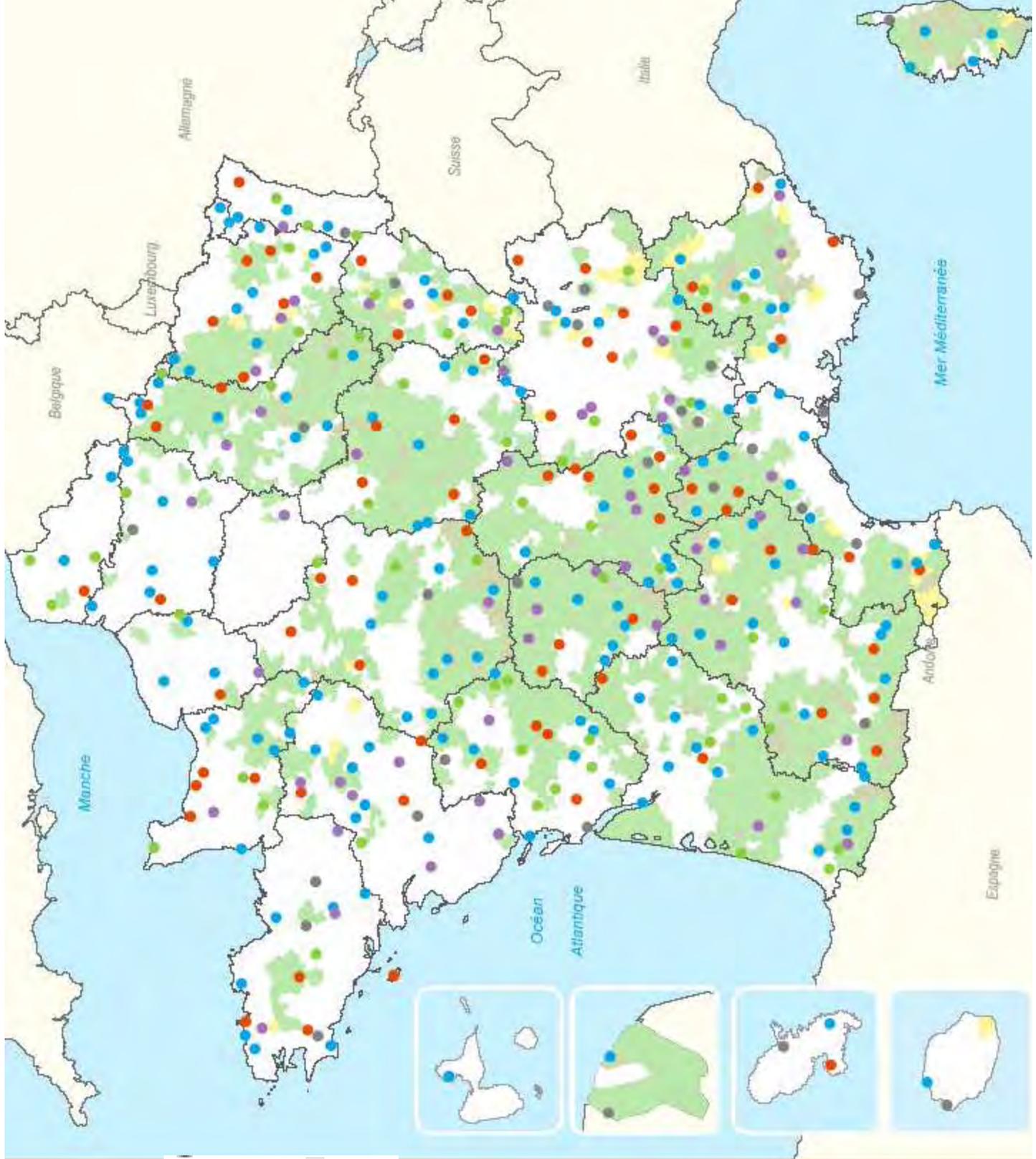


## 4. Conforter des pôles de développement Les pôles d'excellence rurale

*Appui au partenariat économique, à  
l'expérimentation*

- 379 projets à conforter
- Quelle déclinaison ?





**Communes classées en ZRR**

- à titre temporaire
- à titre conditionnel
- à titre permanent

**Pôles d'excellence rurale par thème**

- Patrimoines, tourisme
- Bioressources
- Services et accueil
- Technologies
- Mixte

# 5. Maîtriser les dynamiques spatiales

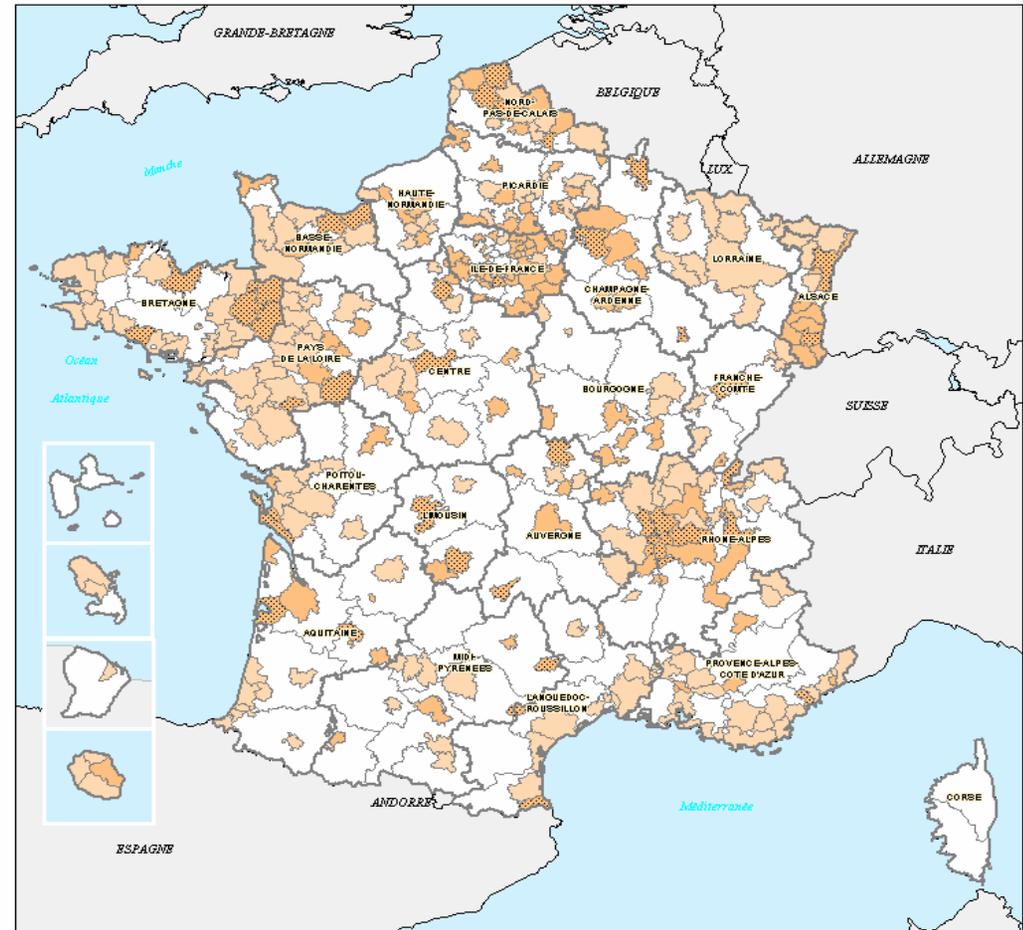
## Des outils, quels emplois ?

- Schéma de cohérence territoriale
- Zone agricole protégée
- Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains



France (Zonages et périmètres)

Schémas de Cohérence Territoriale (au 1er janvier 2005)



Fonds cartographiques : Franc8tères © Tous droits réservés

Source des données : DGLN

### Administratif

- Région
- Département

### Schémas de Cohérence Territoriale (DGUHC, 01/01/2005)

- SCOT approuvés
- SCOT en cours d'élaboration
- SCOT en cours de révision

# L'intervention des conseils régionaux

Une compétence générale d'aménagement du territoire traduite notamment par des interventions sur :

- ✓ Les territoires organisés
  - ✓ Soutien et initiateurs des parcs naturels régionaux
  - ✓ Des contrats régionaux pluriannuels et multi sectoriels
- ✓ *La santé*
  - ✓ Maisons de santé, bourses étudiantes
- ✓ *Les transports*
  - ✓ Un soutien à la mobilité (TER), lycéens
- ✓ *Couverture numérique (2002 – opérateur)*
  - ✓ D'incitateur, coordinateur à opérateur....



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Ministère de l'Intérieur

et de l'Aménagement du territoire

Ministère délégué

à l'Aménagement du territoire

DIACT



# L'intervention des conseils généraux

## Une compétence générale d'équipement et d'aménagement rural :

### ✓ L'équipement communal et intercommunal

- ✓ Soutiens sectoriels (réseaux eaux, assainissement, remboursements, équipements ruraux, tourisme rural,...)
- ✓ Contrats EPCI et compléments politiques nationales, régionales ou communautaires

### ✓ *Les transports*

- ✓ Un soutien à la mobilité (transports à la demande), collégiens

### ✓ *Couverture numérique (2002 – opérateur)*

- ✓ D'incitateur à opérateur....



# Éléments de conclusion

## Le contexte socio économique nécessite-t-il une mise à jour de la politique rurale française ?



Premier ministre  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire  
Ministère délégué  
à l'Aménagement du territoire

DIACT

- ✓ *Une économie rurale en mutation*
  - ✓ Céréales et biocarburants = accroissement de la pression foncière ?
  - ✓ Quel devenir des zones herbagères ?
- ✓ *Une demande sociale renouvelée*
  - ✓ Grenelle de l'environnement et développement rural ?
  - ✓ Quelle prise en charge du changement climatique, bio-énergie et gestion de la ressource en eau ?
- ✓ *Des outils à évaluer aux regard des enjeux*
  - ✓ La révision générale des politiques publiques
  - ✓ Impact de « l'Examen de santé » de la PAC à perspective financière constante ?  
Une relance de la modulation ? Quelle anticipation de la PAC post 2013 ?

